



AVENANT N°1 - RÈGLEMENT DE LA Garderie PÉRISCOLAIRE

(Délibération du conseil municipal de Saint-Firmin n°20251007_52D du 07 octobre 2025)

L'article 3 – Conditions d'admission du règlement de la garderie périscolaire de l'année scolaire 2025/2026, adopté par délibération du Conseil municipal du 02 juin 2025, est complété par les dispositions suivantes relatives aux modalités et délais d'inscription :

Les autres dispositions de l'article 3 demeurent inchangées.

3 – 1 Modalités et délais d'inscription :

- Inscription régulière

Les jours de fréquentation sont définis pour l'ensemble de l'année scolaire lors de la constitution du dossier d'inscription. Ce dossier doit être remis au service scolaire à la date indiquée et **au plus tard le 15 juillet**.

- Inscriptions irrégulières

- **Mensuelle** : les jours de fréquentation sont établis chaque mois à l'aide d'une fiche d'inscription disponible sur le site internet de la mairie ou sur simple demande. Elle doit parvenir au service scolaire **au plus tard le vendredi de la semaine précédant la première semaine du mois concerné**.
- **Occasionnelle** : l'inscription doit être réalisée **au plus tard deux jours ouvrés** avant la fréquentation souhaitée.

- Dispositions générales

- Les inscriptions doivent être envoyées par courriel à : ecole_saintfirmin05@orange.fr.
- Le service scolaire envoie systématiquement un accusé de réception. En cas de doute, les parents peuvent contacter la mairie par téléphone au **04 92 55 20 30**.
- Les inscriptions ne sont pas acceptées par téléphone ni par l'intermédiaire des enseignants.
- Aucun enfant ne sera accueilli sans inscription préalable dans les délais impartis.

Le Maire,

Jean-Michel CRET



=====

A retourner, dûment complété et signé, auprès du service périscolaire
AVENANT N°1 - RÈGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE
(Délibération du conseil municipal de Saint-Firmin n°20251007_52D du 07 octobre 2025)

Je soussigné (e) : _____

Père, mère, tuteur

Certifie avoir pris connaissance avec mon enfant,

Nom : _____

Prénoms : _____

Classe de : _____

de l'avenant n°1 du règlement de la garderie périscolaire ci-joint et en accepte les termes.

A : _____

Le : _____

signature des parents

précédée de la mention « lu et approuvé »